

## TRANSACTION ANCIEN

Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire demandée par le mandant

Prix net vendeur	Honoraires
De 1 à 9 999€	1 500€ TTC
De 10 000€ à 19 999€	2 500€ TTC
De 20 000€ à 49 999€	4 000€ TTC
De 50 000€ à 74 999€	5 000€ TTC
De 75 000€ à 99 999€	5 500€ TTC
De 100 000€ à 149 999€	6 000€ TTC
De 150 000€ à 199 999€	4,5% TTC du prix net vendeur
De 200 000€ à 299 999€	4% TTC du prix net vendeur
De 300 000€ à 499 999€	3,5% TTC du prix net vendeur
Au-delà de 500 000€	3% TTC du prix net vendeur
Réalisation d'un rapport d'avis de valeur	360€ TTC (non facturé pour toute signature de mandat)

## LOCATION DE LOGEMENT D'HABITATION

	Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du preneur
Négociation d'une mise en location d'un logement	5% TTC du loyer annuel à la charge <b>exclusive</b> du bailleur	0€
Visite du preneur et constitution de dossier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€ / m<sup>2</sup> de surface habitable</li> <li>- Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€ / m<sup>2</sup> de surface habitable</li> <li>- Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€ / m<sup>2</sup> de surface habitable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€ / m<sup>2</sup> de surface habitable</li> <li>- Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€ / m<sup>2</sup> de surface habitable</li> <li>- Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€ / m<sup>2</sup> de surface habitable</li> </ul>

## LOCATION COMMERCE, BUREAUX

Honoraires à la charge du preneur

Loyer annuel TTC	Honoraires
De 1 à 29 999€	5 000€ TTC
De 30 000€ à 49 999€	7 500€ TTC
De 50 000€ à 99 999€	10 000€ TTC
Au-delà de 100 000€	8% TTC du loyer annuel TTC

NAOS immobilier

contact@naosimmobilier.com - Financière Suez - Siège social au 5 rue Hassard 75 019 PARIS

RCS Paris 753 502 046 - CODE APE 6831 Z - SARL au capital de 21554 euros - TVA FR11 753502046

Carte de Transaction Immobilière n° T14802 délivrée par la Préfecture de Police de Paris - Transaction sans perception de fonds

Assurance : MMA ENTREPRISE 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS Cedex 9 - RCP : 600000 euros

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires à la charge du preneur

Prix net vendeur TTC	Honoraires
De 1 à 29 999€	5 000€ TTC
De 30 000€ à 49 999€	7 500€ TTC
De 50 000€ à 99 999€	10 000€ TTC
Au-delà de 100 000€	8% TTC du prix net vendeur TTC

Nos honoraires sont payés directement par la personne prévue au mandat, contre remise d'une facture, et sont dus sans délai une fois l'opération constatée par acte authentique ou signature de bail.

L'agent mandataire du Réseau national NAOS immobilier n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. La rédaction du bail et l'état des lieux peuvent être établis par entre autres par avocats, huissiers, notaires, à la demande du propriétaire et ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors réglés par le demandeur directement.